

## **LE STATUT PARTICULIER DE LA CLINIQUE MUTUALISTE**

La Clinique Mutualiste est un établissement privé Participant au Service Public Hospitalier. Il se conforme aux dispositions du code de la mutualité et est membre de l'Union Nationale des Etablissements Mutualistes d'Hospitalisation (UNEMH).

Soucieux de votre bien-être et de votre confort, la direction et tous les collaborateurs adhèrent à la charte qualité UNEMH et s'engage tout particulièrement sur les cinq points suivants :

- vous écouter et vous respecter
- vous informer et vous associer
- vous assurer compétence et sécurité
- vous accueillir et coordonner votre séjour
- vous aider à organiser les suites de votre hospitalisation